



COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 JANVIER 2021 - 17H00
Séance à huis clos
SALLE DE REUNION MAIRIE

A 17H, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

Présents : Mmes CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, GODART Annick, MATHIEU Nicole, REGNIER Nicole, MM., MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, ROUSSELON Olivier, FUENTE Thomas, PUCCIO Guy, MOUCHE Wali.

Pouvoirs : Mmes NANNINI Véronique à MATHIEU Nicole, BISSON Alexandra à CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean Marc à CALEGARI Patrick.

Absente : Mme BRAO Florence.

11 Questions à l'ordre du jour

- 1°/ Dotation de soutien à l'investissement local « DSIL » dossier rénovation thermique du local communal « Foyer Rural » - complément DETR/DEPARTEMENT
- 2°/ Dossier location bâtiment communal – procédure huissier
- 3°/ Demandes de subvention
- 4°/ Aménagement du village « mobilier urbain » demande de subventions
- 5°/ Décisions modificatives
- 6°/ Questions diverses et informations
- 7°/ Révisions et renouvellement des baux (locataires des bâtiments communaux)
- 8°/ Modification du tableau des emplois filières administratives et techniques
- 9°/ Projet d'aménagement intérieur d'une partie intérieure de la surface du bâtiment communal dit « l'ancien transformateur » en atelier pour les agents communaux des services techniques de la commune – Proposition d'une étude de faisabilité et procédures d'urbanisme
- 10°/ Etude de faisabilité pour la sécurité des biens et des personnes au quartier Chabauda pour le projet d'aménagement de la continuité de la voie communale et installation d'une 2^{ème} citerne DECI/30m³
- 11°/ Demande de reversement de majoration de 10% sur l'opération « <DSIL 2017 – création d'un terrain de volley ball et d'un court de tennis – opération annulée

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, M. CALEGARI Patrick est élu à l'unanimité des présents.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter les questions du n° 7 au n° 11 telles mentionnées ci-dessus.

Proposition approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Avant de traiter les questions à l'ordre du jour, Mme le Maire rappelle l'instauration par le Gouvernement d'un couvre-feu à 18H sur tout le territoire. Afin de respecter cette mesure, le conseil municipal est invité à délibérer dans les temps.

1°/ Dotation de soutien à l'investissement local « DSIL » dossier rénovation thermique du local communal « Foyer Rural » - complément DETR/DEPARTEMENT

DELI 012021

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier daté du 12 Décembre 2020 de M. le Préfet des A.M. portant sur le soutien à l'investissement énergétique des bâtiments des collectivités territoriales constituant un axe privilégié d'investissements.

Dans cet objectif, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la continuité de travaux de rénovation énergétique dans le bâtiment communal « Foyer Rural » afin de diminuer au maximum la consommation électrique par l'isolation des murs, le changement des vitres par un double vitrage ainsi que la porte fenêtre. Il y aura lieu de prévoir la mise en propreté de la façade extérieure actuellement en mauvais état.

Elle rappelle que des travaux d'aménagement d'isolation (plafond), éclairage et de chauffage du dit bâtiment sont en cours pour un coût de 14.229,00€ HT avec l'aide financière de la Région Sud. Ceux cités ci-dessus permettront une isolation performante et réduira la consommation énergétique de ce local datant de 1971. Ils requièrent les critères pour bénéficier du dispositif « DSIL » avec un cofinancement DETR et le Département des A.M.

La continuité de ces nouveaux travaux de rénovation énergétique ont un coût de 32.691 ,00^EHT(ou 39.229,20^E TTC) suivant devis présenté par l'entreprise HOME RENOVATION (déjà en charge des travaux d'isolation en cours).

Afin de mener à bien la continuité de ce projet d'économie énergétique indispensable pour ce lieu, très fréquenté par les associations pour leurs activités, les festivités des enfants du groupe scolaire, spectacles, réunions communales intercommunales ou autres, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

- sur la continuité des travaux de rénovation énergétique dans la salle communale dite « Foyer Rural » sise 6 rue du Passeron Centre du village de Roquestéron ainsi que le devis présenté par l'entreprise HOME RENOVATION pour un montant de : 32.691,00^E HT.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée. A la suite et pour financer ce nouveau projet, Madame le Maire propose :

- de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local « DSIL 2021 » à hauteur de 30% du montant total HT des travaux, soit : 9.807,30^E,

- de solliciter M. le Préfet des A.M. au titre de la Dotation des Equipements des Territoires ruraux « DETR » à hauteur d'un montant de 30% du montant total HT des travaux, soit 9.807,30^E,

- de solliciter M. le Président du Département des A.M. au titre des « Aides aux Collectivités » à hauteur de 40% du montant subventionnable soit : 5.230,56€ (dépense 32.691,00^E HT – 19.614,60^E Etat + Préfecture = 13.076,40^E x 40% = 5.230,56€),

- d'approuver le plan de financement qui se détaillerait comme suit :

ENTREPRISE	DEPENSE HT	DEPENSE TTC
HOME RENOVATION	32.691,00 ^E	39.229,20 ^E

SUBVENTIONS SOLLICITEES :

ETAT « DSIL » 30% sur 32.691,00^E HT 9/807,30€

PREFECTURE « DETR » 30% sur 32.691,00^E HT 9.807,30^E

DEPARTEMENT DES A.M. = 40% sur le montant

Subventionnable 5.230,56€

TOTAL SUBVENTIONS : 24.845,16€

Part communale HT 7.845,84€32.691,00^E HT

(ou part communale en TTC = 14.384,04^E)

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les propositions susmentionnées en précisant que la date limite de dépôt du dossier de demande de subvention au titre du DSIL est fixée au Vendredi 19 Février 2021.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les opérations ci-dessus et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

2°/ Dossier location bâtiment communal – procédure huissier

DELI 022021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le lancement de la procédure de résiliation du bail découlant des impayés des locataires du bâti communal, sis Chemin des écoles – Le Pigeonnier. Les impayés concernent les années de 2019 à fin 2020 auxquels viendront s'ajouter ceux de 2021. Pour la continuité des procédures de la mise en œuvre de la clause résolutoire du bail, il y a lieu de solliciter un huissier de justice pour la délivrance d'un commandement de payer visant la dite clause résolutoire aux locataires.

Madame le Maire présente, donc, au conseil municipal le devis de Maître Jean Louis HAUGUEL, huissier de justice, pour un montant de 170,31^E TTC et invite le conseil municipal à se prononcer. Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

* *l'intervention de Maître HAUGUEL pour la délivrance d'un commandement de payer visant les locataires actuels,*

* *le paiement des frais de cette procédure pour un montant de 170,31€ TTC en faveur de Maître HAUGUEL,*

*Et, * autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.*

3°/ Demandes de subvention

DELI 032021

Madame BONNET-VAUCHEZ Danielle, Monsieur MARCILLON Marcel, et Monsieur ROUSSELON Olivier n'était pas présents lors des débats et n'ont pas pris part au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Santé + Estéron gérant la Maison de santé Pluriprofessionnelle a demandé à toutes les communes proches de Roquestéron, de bien vouloir apporter une subvention de 1€ par habitant de la commune, ce en application des statuts.

Notre commune comprenant 587 habitants, Madame le Maire demande au Conseil d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité une subvention de 587€ pour l'association Santé + Estéron.

4°/ Aménagement du village « mobilier urbain » demande de subventions

DELI 052021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal de la vétusté des biens urbains et en particulier des bancs implantés dans des lieux publics fréquentés par la population et les visiteurs.

Ce mobilier, actuellement en place, est fortement dégradé et peut avoir aussi bien un impact négatif sur le paysage que sur les passages publics ou tous autres lieux communaux.

Dans un souci d'amélioration du mobilier qui représente un élément valorisant de la commune, Madame le Maire propose de renouveler une dizaine de bancs publics, ou mobiliers de repos, tous installés sur des places, trottoirs, espaces verts

Pour cela, elle présente un devis d'un montant de 8.652,00^E HT de l'entreprise Miditraçage, avec laquelle la commune lui a déjà confié des travaux de voirie. Le plan de financement se détaillerait comme suit :

DEPENSE ESTIMATIVE TOTALE 8.652,00^E HT ou 10.382,40^E TTC

SUBVENTION SOLLICITEE

Département 40% = : 3.461,00^E (arrondi)

PART COMMUNALE HT ... : 5.191,00€ 8.652,00€ HT

(ou part communale TTC : 6.921,40€)

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- *d'approuver le projet de changement du mobilier urbain dit mobilier de repos,*
- *d'approuver le devis présenté par l'entreprise Miditraçage pour un montant de 8.652,00€HT,*
- *d'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus,*

- pour mener à bien ce projet de mise en valeur du village, de solliciter Monsieur le Président du Département des A.M. pour l'obtention d'une aide financière à hauteur de 40% soit 3.461,00^E calculés sur le montant estimatif de la dépense à 8.652,00^E HT ou 10382,40^E, et ce dans le cadre des « Aides aux Collectivités »,

- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération,

- dit que la dépense sera inscrite au budget communal 2021/section investissements.

Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et charge Madame le Maire de mettre tout en œuvre pour mener à bien ce projet de valorisation du village.

5°/ Décisions modificatives

Question reportée à un prochain conseil si besoin est.

6°/ Questions diverses et informations

- Le Dr MARCILLON, adjoint délégué santé, a fait rapidement le point sur les premières vaccinations contre la COVID19 » qui devraient se dérouler dans la MSP à partir du Vendredi 29 Janvier 2021 – elles seront assurées par l'équipe mobile de santé du Département des A.M.
- Également, il informe l'assemblée délibérante que le financement du cabinet dentaire est validé. Le chirurgien-dentiste exercera dès que le matériel sera installé, certainement vers la saison estivale. Il rappelle que ce dossier est géré totalement par la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

7°/ Révisions et renouvellement des baux (locataires des bâtiments communaux)

DELI 042021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après vérification des baux de la commune il est nécessaire d'en régulariser certains suivant les derniers indices concernés en vigueur.

En conséquence Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et l'autorise à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération

8°/ Modification du tableau des emplois filières administratives et techniques

DELI 062021

Madame le Maire rappelle la délibération n° 282020 prise en séance du 24 Avril 2020 portant notamment sur la création d'un poste d'agent administratif à 30H et déclaration de vacance d'emploi pour ce poste et notamment la modification du tableau des emplois modifié en conséquence.

Après vérification, il apparaît qu'une anomalie s'est produite lors de la rédaction du tableau des emplois en particulier la « Filière administrative et Technique » qui se présentait comme suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi :

* adjoint administratif : 1 poste à 30 heures

* adjoint administratif 2^{ème} classe : 2 postes à 35 Heures

Filière : Technique

Cadre d'emploi :

* adjoint technique principal 2^{ème} classe : 2 postes à 35 Heures

* adjoint technique : 2 postes à 35 Heures

Pour cela, elle propose au conseil municipal de valider la régularisation du nouveau tableau des emplois se présentant comme suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi :

* *adjoint administratif territorial: 1 poste à 30 heures*

* *adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe : 2 postes à 35 Heures*

Filière : Technique :

Cadre d'emploi :

* *adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe : 1 poste à 35 heures*

* *adjoint technique territorial : 3 postes à 35 heures*

en maintenant la date de prise d'effet au 24 Avril 2020.

- Dit que les autres dispositions prises dans la délibération du 24/04/2020 demeurent elles inchangées.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la régularisation de la présente délibération.

9°/ Projet d'aménagement intérieur d'une partie intérieure de la surface du bâtiment communal dit « l'ancien transformateur » en atelier pour les agents communaux des services techniques de la commune

Proposition d'une étude de faisabilité et procédures d'urbanisme

DELI 072021

Madame le Maire rappelle la délibération n° 151202 prise en séance du 7 Décembre 2020 portant sur le projet d'aménagement visé en objet.

Ce bâti implanté sur la place principale du village est inclus, au P.L.U., dans le périmètre de protection des monuments historiques. Il est fortement conseillé de passer un contrat complet de maîtrise d'œuvre ayant pour missions générales : *la conception du projet, montage du dossier, dépôt des demandes auprès des autorités administratives d'urbanisme en vue de la réalisation du projet, choix de ou des entreprises ; conception des documents techniques*

Pour cela, Madame le Maire propose de confier cette mission au bureau d'études CTH Ingénierie, M. HANSEN Stéphane, ayant déjà en charge le dossier de M.E. (maîtrise d'œuvre) de la réhabilitation d'une partie de la voie communale du quartier Chabauda, emportée par les intempéries du 2 au 3 Octobre 2020.

Elle invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité susmentionnée et charge Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention d'un devis de M.E. proposé par M. HANSEN Stéphane pour approbation lors d'un prochain conseil municipal.

10°/ Etude de faisabilité pour la sécurité des biens et des personnes au quartier Chabauda pour le projet d'aménagement de la continuité de la voie communale et installation d'une 2^{ème} citerne DECI/30m³

DELI 082021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'extrémité de la voie communale desservant le quartier Chabauda est sans issue et la sécurité des biens et des personnes n'est pas assurée.

Pour l'amélioration de la dite sécurité aussi bien routière que de la défense contre l'incendie, Madame le Maire précise qu'une étude de faisabilité est indispensable pour mener à bien ce projet d'envergure.

Elle propose de solliciter le bureau d'études CTH Ingénierie, ayant en charge des dossiers communaux, pour la dite étude de faisabilité et invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

* *la proposition susmentionnée,*

* *dit que le projet de Maîtrise d'œuvre sera présenté lors d'un prochain conseil municipal pour approbation,*

* *autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.*

11°/ Demande de reversement de majoration de 10% sur l'opération « <DSIL 2017 – création d'un terrain de volley ball et d'un court de tennis – opération annulée

DELI 092021

EXPOSE de Mme le Maire,

* Rappel au conseil municipal du courrier daté du 12 Juin 2020 adressé à M. le Directeur de la DICE, Préfecture des A.M., l'informant de l'impossibilité de donner une suite favorable pour la réalisation au projet visé en objet motivée par les subventions obtenues revues à la baisse par rapport à celles sollicitées. Le total des aides financières n'était plus assez important pour pallier budgétairement le montant de la part communale fortement augmenté.

* Le reversement de l'avance de 5% versée par la DRFIP PACA des BOUCHES DU RHONE se monte à 2.548,50^E suivant leur avis de somme à payer reçu le 10 Décembre dernier avec une date limite de paiement au 15 Février 2021 ; passé cette date une majoration de 10%, soit 254,80.E sera d'office appliquée par la DRFIP.

* Malheureusement, pour des raisons d'absence du personnel administratif en charge de la comptabilité dues à la situation sanitaire (COVID19), il n'a pas été possible de procéder à la régularisation susmentionnée entraînant bien sur la majoration de 10% d'autant plus que la somme de 2.548,50€ doit être inscrite au budget primitif 2021 – compte 1322. Or, le B.P. ne pourra pas être voté aux alentours du 15 mars prochain.

* Afin de ne pas être pénalisé par non-paiement de la somme précitée et d'éviter toute majoration, elle informe le conseil municipal avoir sollicité par courriel M. le Préfet des A.M. pour l'obtention exceptionnelle de sa part pour la rédaction d'une délibération donnant le droit au maire de mandater cette somme au compte 1322 en mentionnant que cette dépense d'investissement sera régularisée au BP 2021 - compte 1322 permettant ainsi de clôturer ce dossier avant le vote du budget.

Dans le prolongement de son exposé, proposition de Mme le Maire pour régularisation de paiement avant le vote du BP 2021 :

Pour la régularisation de ce paiement et d'éviter la majoration de 10%, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de lui consentir à ouvrir à titre exceptionnel le montant de crédits nécessaire au remboursement de l'acompte de la subvention versé. Cette dépense sera reprise lors de l'élaboration du BP 2021 de la commune – section investissement.

Par la présente délibération l'approbation anticipée de la mesure citée ci-dessus, restant sous tendue aux directives de M. le Préfet, permettra de faire le nécessaire pour le remboursement de l'acompte sur subvention évitant de prévoir une nouvelle réunion du conseil municipal très limitée dans le temps.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et dès réception du courrier de M. le Préfet, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Comme tenu du couvre-feu à 18H, les questions à l'ordre du jour ont été traitées en temps voulu, la séance est levée à 17H45mn

Sur 11 questions à l'ordre du jour, 9 ont donné lieu à délibération.

n° 1 au n° 9

La Présidente de séance
Danielle CHABAUD

Le secrétaire de séance
Patrick CALEGARI

Chabaud

D. Vauchez

Poussodon

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

*Po
Fuentes*